



Saint-Joseph-de-Sorel

L'Information municipale



Chers(es) Saint-Josephois(es),

DÉJÀ 40 ANS DE VIE POLITIQUE

Je fus élu conseiller de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel le 25 janvier 1969 à l'âge de 27 ans. À l'époque, j'étais l'un des plus jeunes élus municipaux du Québec, et pour être éligible à ce poste, il fallait faire un dépôt, être propriétaire et avoir une dette inférieure à l'évaluation municipale : cette dernière ne représentait que le tiers de l'évaluation réelle. De plus, la rémunération des élus était tellement basse que le poste consistait pratiquement à faire du bénévolat. (600 \$ pour un conseiller et 1 200 \$ pour le maire).

J'ai accepté de me présenter malgré le fait que j'étais jeune enseignant, étudiant à temps partiel à l'Université de Montréal et jeune père de famille. Mon épouse m'a encouragé à me présenter malgré le fait qu'elle était enceinte de notre troisième enfant et m'a toujours appuyé par la suite.

Étant le plus jeune du Conseil à l'époque, on me confia la responsabilité des finances qui étaient dans un état précaire. De plus, l'aréna étant en construction, il fallait trouver du financement pour réaliser les aménagements extérieurs qui n'avaient pas été prévus dans les plans et devis. En effet, l'aréna avait nécessité deux référendums pour obtenir l'approbation des propriétaires. Enfin, j'ai rédigé et fait adopter le premier règlement de construction de la Ville en 1970, avant cette année aucun règlement de construction n'existait.

Après deux mandats à titre de conseiller et subissant les pressions de la part de citoyens, j'ai

formé une équipe et je fus élu maire en novembre 1975 avec les membres de mon groupe. J'ai donc été conseiller pendant près de 7 ans et je suis maire depuis plus de 33 ans. La venue de conseils municipaux amena de nouvelles idées, cela a permis la réalisation de plusieurs projets : (voici les principaux)

- Construction de l'aréna (et son entretien);
- Aménagement et agrandissement du parc de la Pointe-aux-Pins;
- Aménagement du parc de l'Ilménite, du parc Charlemagne Péloquin, du terrain de soccer (Patrick Parenteau) et de la piscine avec ses jeux d'eau;
- Construction du H.L.M. de la Pointe-aux-Pins et l'Oasis St-Joseph;
- Mise en place du programme de rénovation des propriétés;
- Rénovation du réseau d'égout, d'aqueduc et routier (les rues, Mc Carthy, St-Joseph, Montcalm, etc.);
- Régie d'assainissement des eaux (usine de traitement des eaux usées) ;
- Achat de machineries lourdes modernes;
- Obtention de plusieurs subventions pour permettre ces réalisations...

Encore aujourd'hui malgré ce long parcours, j'ai toujours le goût de servir ma population et de défendre les intérêts de Saint-Joseph-de-Sorel. Même après 40 ans de vie publique, la flamme de la politique est en moi, toujours vive. Merci de nous faire confiance.

M. Olivar Gravel, Maire

OLIVAR GRAVEL - DATES IMPORTANTES

Conseiller (échevin) :	Du 25 janvier 1969 à novembre 1975
Maire :	Depuis novembre 1975
Préfet de la MRC :	De 1984 à 1988 et de 1996 à 2008
Président et membres de nombreux organismes	
Auteur du livre publié en 1980 :	« Histoire de Saint-Joseph-de-Sorel et de Tracy »
Rédacteur en chef :	Depuis 1986 du Bulletin Municipal
Garderie Marie Stella:	Ouverture en Octobre 2004
Récipiendaire de la médaille de l'Assemblée Nationale :	Mai 2007

Volume 23 no 1
Mars 2009



Les décisions importantes du conseil

SESSION ORDINAIRE

08-10-20 • Plan d'intervention : Le Conseil adopte le plan d'intervention pour le renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout de la Ville déposé et accepté au ministère des Affaires Municipales et des Régions. (C.P. 08-09-15)

Politique familiale : Considérant que la MRC du Bas-Richelieu a présenté son projet de la politique familiale en vue de l'obtention d'une subvention dans le cadre du pacte rural dont le coût totalise 52 600 \$; le Conseil accepte de payer sa contribution de 4 075 \$ (1/8 du montant) pour le projet. (C.P. 08-09-15)

Certificats de paiement : Le Conseil autorise d'effectuer le paiement numéro 1 à la firme de Construction Beaulieu et Bergeron Inc, soit le montant de 134 868,26 \$, pour la réalisation d'une partie des travaux de mise aux normes pour la Régie du Bâtiment (réfection des douches et des vestiaires) au Centre Récréatif Aussant et le décompte progressif numéro 7 à l'entrepreneur A & J.L. Bourgeois Ltée, soit la somme de 188 178,65 \$, pour le dossier de réfection de la rue Montcalm.

08-11-17 • Affectation du surplus accumulé : Le Conseil affecte un montant de 700 000 \$ du surplus accumulé aux travaux de la rue Montcalm afin de réduire le montant de l'emprunt nécessaire. (C.P. 08-10-20)

Régie de l'Eau : Considérant la rencontre du Comité de négociation formé par les directeurs généraux respectifs des deux villes ainsi que de leur conseiller juridique intervenue le 7 octobre 2008, le Conseil décide d'attendre la proposition de la ville de Sorel-Tracy d'un projet global et détaillé d'une entente intermunicipale en vue du remplacement de la Régie Intermunicipale de l'eau Tracy, Saint-Joseph, Saint-Roch par une fourniture de service. (C.P. 08-10-20)

Financement des travaux rue Montcalm : Considérant que les travaux réalisés sur la rue Montcalm atteignent la somme de 3 379 649 \$; Considérant que la municipalité a obtenu de subventions de 785 049 \$ et que le Conseil a affecté la somme de 700 000 \$ à même le surplus accumulé. Le Conseil adresse aux MAMR la fiche intitulée « des besoins de financement » au montant de 1 895 000 \$. (C.P. 08-11-03)

Politique familiale locale : Le Conseil nomme les personnes suivantes pour faire partie du Comité local de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel pour l'élaboration d'une politique familiale locale, soient : le maire Olivier Gravel, le conseiller Jacques Renaud, le directeur général Martin Valois, la coordonnatrice des Loisirs Raymonde Latour ainsi que les citoyens Sophie Laprade, Éric Pettersen et Monique Dufresne Thibault. (C.P. 08-11-03)

Hydro-Québec : La Ville accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « Soutien aux réalisations locales diagnostic résidentiel mieux consommer » et la Ville soumet le projet Jeux et aménagement de parcs.

08-12-15 • Collecteur pluvial : Le Conseil octroie à la firme Dessau le mandat de développer un concept d'aménagement, les estimations budgétaires du coût des travaux et des demandes de subventions pour le projet du collecteur pluvial pour les rues Pie IX, Chevrier et Léon XIII au coût de 21 950 \$ plus taxes. (C.P. 08-11-17).

Arrachage de l'herbe à poux : Le Conseil adhère à la journée « Grande corvée provinciale d'arrachage de l'herbe à poux » au montant de 500 \$ au budget 2009. (C.P. 08-11-17)

Établissement de stationnements : Le Conseil avise la Fabrique Saint-Joseph que le règlement de zonage permet l'établissement de stationnements et réitère la volonté de la Ville à participer à l'implantation d'un stationnement sur le terrain de la Fabrique. (C.P. 08-11-17).

Priorités d'intervention de la S.Q. : Les trois priorités d'intervention de la S.Q. selon le Conseil sont :

1^{er} : la problématique de sécurité routière : traverse de piétons;

2^e : la problématique de criminalité : production de cannabis et vente de drogue ;

3^e : la problématique reliée à des problèmes sociaux, de désordre d'incivilité reliée souvent à la consommation de drogue, ainsi que par l'attroupement de personnes semblables à des gangs de rues. (C.P. 08-12-01)

Prévisions budgétaires : Le Conseil adopte les prévisions budgétaires 2008 de l'O.M.H. de Saint-Joseph-de-Sorel (à la Pointe-aux-Pins) qui totalisent le montant d'un déficit de 70 054 \$ dont 10 % supporté par la Ville et accepte les prévisions 2009 qui prévoit un déficit d'exploitation de 59 276 \$ dont 10 % est absorbé par la Ville (5 928 \$). (C.P. 08-12-01)

09-02-16 • Programme Rénovation Québec : Le Conseil accepte l'aide additionnelle de 50 000 \$ pour la Phase V, dans le cadre du Volet I et II du programme Rénovation Québec (SHQ). (C.P. 09-01-19). Enfin, le Conseil adresse une demande à la vice-première ministre et ministre des Affaires municipales et des Régions, madame Nathalie Normandeau, en vue d'un octroi de 50 000 \$ pour la Phase VI du programme et de plus demande qu'étant donné que la ville est dévitalisée d'étendre le programme à tout le territoire de la Ville. (C.P. 09-01-19).

Clinique de sang : Le Conseil appuie la clinique de sang du Maire de Saint-Joseph-de-Sorel Olivier Gravel, en collaboration avec les Filles d'Isabelle et Hema-Québec à la mémoire de Madame Suzanne Saumure Gravel.

SESSION SPÉCIALE

08-12-02 • Règlement : Le Conseil adopte le règlement d'emprunt au montant de 1 895 000 \$ pour financer les travaux de la rue Montcalm.

08-12-15 • Budget : Les prévisions budgétaires pour l'année 2009 totalisent la somme de 4 026 115 \$ comparativement à 3 760 730 \$ en 2008 soit une augmentation de 265 385 \$ (7,06 %). Le taux de taxe foncière de base (résidentielle) est maintenu à 1,20 \$ du 100 \$ d'évaluation, la taxe d'eau est maintenue à 180 \$ par logement et le taux de la taxe sur les immeubles non résidentiels passe de 2,30 \$ à 2,1826 \$ du 100 \$. L'évaluation foncière industrielle passe à 110,8 M\$, soit une hausse de 9,55 M\$.

PRO-MAIRE



Monsieur Serge Baron

siège présentement comme pro-maire

Monsieur Baron a été élu conseiller pour la deuxième fois en juin 2001. Il est membre des comités suivants : Comité Consultatif Environnemental, Comité de la Fête des Bénévoles, Comité des Parcs et Loisirs et Comité de Protection Civile Municipale.

COMITÉ CONSULTATIF ENVIRONNEMENTAL SAINT-JOSEPH-DE-SOREL-QIT-FER ET TITANE

2008-09-30 • SÉANCE RÉGULIÈRE : (De QIT-Fer et Titane Inc. : Dominique Beaudry, Christian Blanchet, Serge Bérubé, Antoine Lagimonière, Richard Meloche et Dre Michèle Cinq-Mars, De Saint-Joseph : Olivar Gravel, Jacques Renaud, P-E. Tellier, Jean Deguise et André Cournoyer).

Madame Dre Michèle Cinq-Mars présente les statistiques afin de mieux interpréter les rapports émis par la Direction de la Santé Publique. Les comparaisons des données de santé avec la région, la Montérégie et le Québec ne donnent pas de différences significatives pour le Bas-Richelieu.

Monsieur Serge Bérubé nous informe de l'amélioration des conditions sonores à Saint-Joseph-de-Sorel depuis 2002. Des 400 sources de production de tonalités, la moyenne annuelle au cours des années se répartit comme suit : 59.6 dB (2002); 56.5 dB (2003), 54.9 dB (2004), 53.3 dB (2005) et 54.2 dB (2006).

Monsieur Christian Blanchet présente l'avancement des travaux d'extension du quai qui devrait se terminer au début de 2009. De plus, il nous informe de leur collaboration pour la réalisation d'aménagement de la rampe de mise à l'eau au parc de la Pointe-aux-Pins.

Monsieur Antoine Lagimonière nous informe sur les travaux d'avancement des projets de réduction de poussière et de SO₂.

QIT-FER ET TITANE

2008-10-17 • COMMUNIQUÉ de Chantal Capistran, Direction des Communications et Anne Laganière, Service de l'environnement concernant l'entretien du système à gaz de QIT-Fer et Titane.

« Du 19 au 27 octobre, QIT-Fer et Titane inc., procédera à l'entretien et au nettoyage de son système à gaz CO. Cet entretien est essentiel pour maintenir ses équipements sécuritaires et en bon état.

Notre système à gaz sert à récupérer le CO produit dans nos fours, lors de la réduction du minerai. Ce gaz récupéré nous sert de combustible pour alimenter différents équipements, réduisant d'autant notre consommation de gaz naturel et notre production de gaz à effet de serre.

Lors de l'arrêt du système, le gaz CO de quatre (4) fours sera brûlé par les torchères (flambeaux) situées sur le toit de notre Usine de réduction. Cette situation amènera inévitablement l'émission de fumée et de poussières à l'atmosphère. Un suivi, sur une base continue 24/24, sera effectué par une équipe composée des membres de notre Service de l'Environnement et de l'Hygiène industrielle. Afin d'évaluer le niveau d'émission, ce suivi continu se fera au cours de la période complète de l'arrêt. Notre équipe de spécialistes sera en communication avec les responsables des opérations afin de minimiser les inconvénients pour les communautés. Par ailleurs, les travaux d'entretien nécessiteront

l'utilisation de camions aspirateurs les 19 et 20 octobre prochains. À ces dates, les travaux s'effectueront principalement durant la journée afin de limiter les inconvénients causés par le bruit.

Soyez assurés que QIT consacrera tous ses efforts pour minimiser les impacts dans les communautés avoisinantes. QIT tient aussi à s'excuser pour les inconvénients que causera cet arrêt indispensable au bon fonctionnement de ses équipements. Pour tous renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec notre service Assistance Environnement au 450 746-3040. »

2008-11-28 • COMMUNIQUÉ de Chantal Capistran, Service des Communications et Anne Laganière, Service de l'environnement concernant l'arrêt d'une sous-station électrique de QIT-Fer et Titane.
« Les 1er et 2 décembre prochains, QIT-Fer et Titane inc., procédera à un arrêt électrique local afin de modifier une sous-station électrique.

Ces travaux risquent d'affecter le fonctionnement régulier du système de récupération du gaz CO, ce qui pourrait engendrer une mise à l'évent, c'est-à-dire le brûlage du gaz CO par les torchères (flambeaux) de quatre (4) fours situées sur le toit de notre Usine de réduction. La mise à l'évent est une mesure de sécurité et de protection lorsque le gaz CO ne peut être récupéré par le système.*

Si une mise à l'évent est nécessaire, cette situation amènera inévitablement l'émission de fumée et de poussières à l'atmosphère. Un suivi, sur une base continue 24 h/24 h, sera effectué tout au long de la période de l'arrêt électrique local par les membres de notre Service de l'Environnement.

Soyez assurés que QIT consacrera tous ses efforts pour minimiser les impacts dans les communautés avoisinantes. QIT tient aussi à s'excuser pour les inconvénients que causera cet arrêt. Pour tous renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec notre service Assistance-Environnement au 450.746.3040.

** Le gaz récupéré sert de combustible pour alimenter différents équipements, réduisant notre consommation de gaz naturel et notre production de gaz à effet de serre ».*

Membres du conseil

• Olivar Gravel	450 742.3148
• Serge Baron	450 742.5818
• Jean-Guy Cournoyer	450 743.8779
• Noëla Desmarais	450 742.7521
• Francine Parenteau	450 746.0896
• Jacques Renaud	450 743.7803
• Paul-Émile Tellier	450 746.4746

COMITÉ RÉGIONAL DE COORDINATION DE LA POLITIQUE FAMILIALE

PREMIÈRE RÉUNION :

08-10-21 • (De Saint-Joseph-de-Sorel : Jacques Renaud et Olivar Gravel ainsi que Réjane Salvail, présidente, Solange Cournoyer, P. Simard, Michel St-Martin, Nathalie Parent, Daniel Arpin, Patricia Salvas, Nathalie Lussier, Maxime Dauplaise, Brigitte Vachon, Michel Arel, Marc-André Plante, Patrick Delisle et Jessica Brousseau).

D'ici la prochaine rencontre du groupe, chaque responsable des questions familiales (RQF) doit former son comité local. Pour Saint-Joseph-de-Sorel, monsieur Jacques Renaud en a la responsabilité.

DEUXIÈME RENCONTRE

08-11-18 • (Réjane Salvail, présidente, Jessica Brousseau, Jacques Renaud, Olivar Gravel, Nathalie Lussier, Luc Dionne, Solange Cournoyer, P. Simard, Michel St-Martin, Maxime Dauplaise, Daniel Arpin, Brigitte Vachon, Patricia Salvas et François Léveillé).

Une résolution est adoptée à l'effet de demander à la MRC du Bas-Richelieu de former le Comité régional de coordination de la politique familiale. Les membres du Comité présentent la liste des personnes faisant partie des Comités locaux. Les membres étudient la définition de la famille, de la mission de la politique familiale, des objectifs généraux et des principes directeurs.

TROISIÈME RENCONTRE

09-01-13 • (Olivar Gravel, Jacques Renaud, Patricia Salvas, Solange Cournoyer, Pierre-Paul Simard, Michel St-Martin, Luc Dionne, Daniel Arpin, Maxime Dauplaise, Brigitte Vachon, François Léveillé, Réjane Salvail, Jessica Brousseau, Éric Tessier, Michel Arel, Pierre Lacombe et Bernard Choquette).

La coordonnatrice distribue le « Guide d'information sur l'action municipale et la famille ». Les statistiques sont en cours de réalisation, les comités locaux sont en général formés et les autres le seront bientôt. Les responsables analysent et choisissent la définition des fondements : définition de la famille, mission objectifs généraux, principes directeurs et valeurs, axes d'intervention et plan d'action. L'organisme Carrefour Action municipale et famille offre des cours de formation aux membres du c.a.

MRC DU BAS-RICHELIEU

DÉCISIONS IMPORTANTES SÉANCE DU :

08-10-08 • **Halte de Picoudi** : Octroi du contrat à la firme Danis Construction Inc. pour la somme d'environ 40 000 \$ concernant l'aménagement d'un stationnement et d'un réseau de sentiers pédestres près de la halte Picoudi à Saint-Robert.

08-11-12 • **CRÉ Montérégie-Est** : Le Conseil autorise la signature de la Charte de développement durable de la CRÉ Montérégie-Est.

Agente de Communication : Engagement de Madame Hélène Goulet à titre d'agente de communication par intérim.

Nomination : Nomination des représentants de la MRC du Bas-Richelieu au Comité de Sécurité publique (Daniel Arpin, Olivar Gravel et Réjane Salvail).

Route bleue : La MRC du Bas-Richelieu appuie le projet d'implantation de la route bleue.

Projet de règlement : Adoption du projet de règlement de modification relatif à l'identification d'une nouvelle portion du territoire de la MRC dans l'affectation « le milieu de conservation » à la suite de la création d'une nouvelle aire protégée par le MDDEP, soit l'habitat floristique du Marécage-de-l'Île-Lacroix.

08-11-26 • **Bilan 2007** : Adoption du bilan 2007 et du plan de travail 2008 de la MRC en vue de l'obtention de la subvention du MAMR;

Clubs de véhicules hors route : Autorisation aux Clubs de véhicules hors route (VTT, Vagabond et Club des neiges de Sorel-Tracy) pour traverser la piste cyclable à des endroits précis durant l'hiver 2008-2009;

Règlement : Adoption du règlement relatif au traitement des membres du Conseil de la MRC;

Prévisions budgétaires : Adoption des prévisions budgétaires de la répartition des quotes-parts pour 2009 et du budget consolidé: budget global 10 067 680 \$; la quote-part totale de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est légèrement inférieure à celle de l'an passé, soit de - 5,21 %.

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

DÉCISIONS IMPORTANTES SÉANCE DU :

09-01-21 • **Séance d'ajournement** : Il s'agit de la première séance dans les nouveaux locaux de la MRC au 50, rue du Fort, Sorel-Tracy et de la MRC de Pierre-De Saurel. Depuis, le 1er janvier 2009 la MRC porte le nom de MRC de Pierre-De Saurel.

09-02-11 • Gestion des déchets : Le Conseil de la MRC de Pierre-De Saurel demande aux municipalités de Sainte-Anne-de-Sorel, Saint-Joseph-de-Sorel, Saint-Roch-de-Richelieu et de Sainte-Victoire-de-Sorel d'agir de façon proactive dans ce dossier en adoptant une résolution précisant leur accord à ce que la MRC déclare, au cours des prochains mois, compétence en matière de gestion des matières résiduelles.

Plan de conservation : Adoption de la version préliminaire du « Plan de conservation et de mise en valeur des boisés de la Municipalité Régionale de Comté de Pierre-De Saurel ».

Vente de l'édifice : Résolution concernant la vente de l'édifice de la MRC, situé au 1275 chemin des patriotes (185 000 \$; sans garantie légale). Nomination : Les représentants devant siéger à la SADC: Raymond Arel, Olivier Gravel et Solange Cournoyer).

RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX RICHELIEU-SAINT-LAURENT

SÉANCE SPÉCIALE DU :

08-11-13 • (Olivier Gravel, Réjane Salvail, André Bélanger, André Tremblay, Charles-Éric Noël ainsi que Louis Cardin)

Budget 2009 : Les délégués adoptent le budget 2009 qui atteint la somme de 925 000 \$ (885 000 \$ en 2008).

SÉANCE ORDINAIRE DU :

08-11-13 • (Olivier Gravel, Réjane Salvail, André Bélanger, André Tremblay, Charles-Éric Noël ainsi que Louis Cardin)

Plusieurs dossiers : Le nouveau responsable de secteur de la firme Aquatech est monsieur Charles-Éric Noël. Les membres font l'état de la situation des dossiers suivants : évaluation des biens immeubles de la Régie, Fonds municipal vert (avancement des travaux), visite des étangs aérés (5 juin), dossier Techni-Cité inc., tonde du gazon, remplacement des pompes à SP-8.

Officiers : Ils procèdent à l'élection des officiers de la Régie : Olivier Gravel, président, Réjane Salvail, vice-présidente et André Bélanger.

RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU TRACY-SAINT-JOSEPH-SAINT-ROCH

SÉANCE ORDINAIRE DU :

08-10-27 • (Olivier Gravel, Francine Parenteau, Claude Pothier, Marcel Robert ainsi que Luc Airoidi et Diane Robillard)

Certificat paiement : Les délégués autorisent le paiement du certificat no 4 pour l'installation de la nouvelle génératrice au montant de 24 739 \$ plus taxes. Il s'agit du paiement final sur un montant total de 187 000 \$.

Achats : Ils acceptent de regrouper les achats pour les produits chimiques avec la Montérégie et l'UMQ.

Indicateurs de gestion : Ils font le dépôt des indicateurs de gestions. Regroupement : Ils font l'état de la situation du dossier de regroupement des centrales de traitement de l'eau.

09-02-02 • (Olivier Gravel, Francine Parenteau, Marcel Robert, Yves Bérard, Claude Pothier, Luc Airoidi et Diane Robillard)

Pompe submersible : L'ajout d'une pompe submersible et des équipements connexes est accordé au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme « Construction F.J.L. Inc. » pour le montant de 203 929,01 \$. La surveillance des travaux est confiée à la firme « CIMA » pour la somme de 9 600 \$.

Produits chimiques : Le directeur de l'usine nous fait constater l'augmentation des coûts d'achats des produits chimiques (alun et soude caustique).

TABLE DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT DU BAS-RICHELIEU

08-11-20 • Assemblée générale annuelle : (Olivier Gravel, président, René Lachapelle, secrétaire, Émilie Bourassa, Carole Descheneaux, Hélène Gignac, Marc Lavoie, Jacinthe Sirois, Jacques Larochelle, Claude Desautels, Michel Berthiaume, Francis Belzil, Monique Fortin, Yves Fortin et Josée Plamondon).

L'assemblée générale annuelle aurait dû se tenir au mois de mai, mais à cause de conflits d'horaire, elle ne s'est tenue qu'aujourd'hui.

Rapport financier : Les membres adoptent le rapport financier pour la période du 1er avril 2007 au 31 mars 2008 : Revenus 1 225 \$; Dépenses 1 999,21 \$ et encaisse de 4 439,60 \$ à la fin. À la fin du mois d'octobre, il ne reste que 2 573,23 \$ au compte étant donné la dépense importante à CJSO pour la chronique environnementale.

Autres rapports et plans : Les membres adoptent le rapport d'activités 2007-2008 et le plan d'action 2008-2009. Ce dernier propose que la Table réorganise son fonctionnement pour devenir le forum écologique du Bas-Richelieu.

Formation de Comités : Formation de trois comités soit : les enjeux relatifs aux eaux riveraines, la gestion des matières résiduelles et les dimensions santé de l'écologie des collectivités.

Élections du C.A. : Le président depuis le début des années 1990, mentionne qu'il ne posera pas sa candidature pour de raisons personnelles. Les membres élus au C.A. sont donc Serge Dauplais président, Émilie Bourassa, secrétaire-trésorière, ainsi que les trois vice-présidents : Hélène Gignac, matières résiduelles, Carole Descheneaux, eau et Francis Belzil, la santé.

Lancement de la carte OPUS dans les transports en commun de Sorel – Varennes

Sorel-Tracy le 5 février 2009 - Le Conseil intermunicipal de Transport Sorel–Varennes annonce l'implantation progressive de la carte OPUS sur son territoire depuis la fin janvier 2009. Tous les usagers du transport en commun peuvent à présent se procurer la carte OPUS dans une billetterie métropolitaine (par exemple à la station de métro Longueuil) ou dans l'une des agences de vente du territoire du CIT.

La carte OPUS est une innovation technologique : il s'agit d'une carte à puce plastifiée, pourvue d'un microcircuit contenant une mémoire et sur laquelle on encode les informations concernant les titres de transport à l'achat. Ces données sont ensuite reconnues par les équipements installés à l'entrée des autobus, des trains de banlieue ou du métro de Montréal. Un seul geste pour simplifier la vie des utilisateurs !

Le CIT Sorel–Varennes introduit la carte OPUS pour faciliter l'utilisation du transport en commun grâce à l'automatisation des activités de vente et de perception des titres. L'arrivée de la carte OPUS s'inscrit dans la volonté du CIT de rendre le transport en commun plus sécuritaire, moderne et efficace. Les statistiques de déplacement obtenues par la carte OPUS permettront au CIT de mieux ajuster ses services en fonction des besoins de la clientèle.

Les avantages de la carte OPUS et des nouveaux équipements pour sa validation sont nombreux :

- une utilisation optimale de la carte, combinant les titres et la photo d'identification au verso pour les utilisateurs de tarifs réduits (étudiants et personnes de 65 ans et plus) ;*
- une flexibilité d'achat dans une agence, un centre de service local ou une billetterie métropolitaine ;
- une combinaison maximale de 4 titres sur la même carte, par exemple le titre mensuel du CIT Sorel – Varennes plus les titres de la STM, de l'AMT, du RTL, ou de la STL ;
- une utilisation durable puisque la carte rechargeable a une durée de vie de 4 ans, pour les détenteurs de titres à tarif ordinaire ;
- une récupération des titres par l'utilisateur, dans le cas de perte ou de vol de la carte, si elle est enregistrée à l'achat, ce qui offre un plus grande sécurité.

Un service de transport collectif efficace contribue grandement

à l'amélioration du milieu de vie urbain, à l'essor économique de la région et à la qualité de l'environnement dans nos municipalités. Conscient des attentes de la population au sujet de la conservation et de l'environnement, le CIT Sorel – Varennes se réjouit de l'arrivée de la carte OPUS et invite les utilisateurs à se la procurer dès aujourd'hui ! OPUS, une carte pour tous.

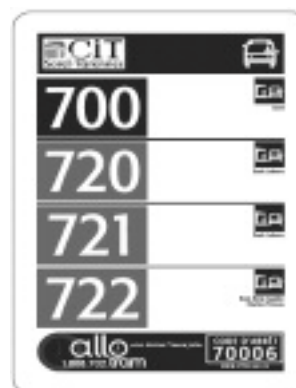
* La carte OPUS avec photo d'identification obligatoire pour les utilisateurs de tarifs réduits (étudiants et personnes de 65 ans et plus) doit être achetée à un centre de service : gare d'autobus de Sorel ou billetterie métropolitaine à la station de métro Longueuil.

Renseignements : **Anie Cournoyer**
Superviseure CITSV
450-743-4411
acournoyer@citsv.qc.ca



SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE Nouveau Service

Allo-tram



Le CIT Sorel-Varennes a récemment implanté sur son territoire de nouveaux panneaux d'arrêts.

En appelant au **numéro sans frais 1.888.702.TRAM** et en composant le **code d'arrêt** indiqué au bas du panneau, il est possible d'obtenir l'heure de passage des trois prochains départs.

**Service gratuit
& accessible en tout temps**

Fleurons du Québec : dévoilement de la troisième édition de la classification horticole des municipalités

Saint-Joseph-de-Sorel, le 28 novembre 2008 - Au cours de l'année 2008, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a adhéré à l'organisme « Les Fleurons du Québec ». Le 19 novembre dernier avait lieu à Saint-Hyacinthe pour la troisième année consécutive, le dévoilement annuel des Fleurons du Québec qui avait lieu dans le cadre de l'Expo-FIHOQ lors d'une matinée entièrement dédiée à l'horticulture ornementale.

Une centaine d'élus et représentants des municipalités présentes ne cachaient pas leur fierté de faire partie du programme de classification horticole lancé en 2006 par la Corporation des Fleurons du Québec. Cette année, 54 nouvelles municipalités dont la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel obtenaient leur cote de classification officielle ainsi qu'un rapport d'évaluation contenant des pistes d'amélioration.

Le 18 août un classificateur de l'IQDHO (Institut québécois de l'horticulture ornementale) a fait la visite de tout le territoire de la municipalité afin de nous

évaluer. L'évaluation horticole des Fleurons du Québec, qui tient compte des principes du développement durable, touche tous les secteurs de la municipalité, car des points également sont attribués aux domaines résidentiel, institutionnel, commercial et industriel. De plus, la municipalité doit démontrer ses actions de sensibilisation auprès de la communauté en regard de bonnes pratiques en horticulture ornementale et pour la protection du patrimoine vert. Suite à cette visite, la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel s'est mérité la côte de Deux Fleurons. Pour une première, nous sommes très satisfaits de nos résultats car nous nous situons dans la moyenne provinciale.

54 nouvelles municipalités ont été honorées en même temps que nous. Au terme de cette troisième édition de la classification horticole, 219 municipalités québécoises ont été honorées par l'obtention de leurs Fleurons du Québec. Cette reconnaissance nous est attribuée pour trois ans, une reconnaissance officielle de nos efforts pour embellir durablement notre milieu de vie.

Notre municipalité recevra bientôt les outils associés à la visibilité des Fleurons et notamment la signalisation officielle qui sera installée à l'entrée de la Ville.

Nous encourageons les citoyens, les commerces, les industries etc. à faire des efforts d'amélioration de leurs propriétés en plantant des arbres, arbustes, fleurs, etc.

PLACE AUX JEUNES SÉJOUR TOUT-INCLUS OFFERT GRATUITEMENT

Place aux jeunes est un organisme favorisant la migration, l'établissement et le maintien des jeunes âgés de 18 à 35 ans en région, en collaboration avec ses partenaires-promoteurs, les acteurs locaux, régionaux et nationaux et ce, au profit des milieux ciblés.

Vous avez envie que vos enfants, parents ou amis se dénichent une opportunité de carrière en s'installant ici, dans le Bas-Richelieu? Dites-leur qu'une initiative pilotée par Place aux jeunes leur est offerte gratuitement. Les séjours exploratoires (en janvier, février et mars 2009) seront pour eux une occasion en or de rencontrer les acteurs décisionnels de la région et de se tailler une place

dans notre marché d'emploi.

Les personnes admissibles ont entre 18 et 35 ans, habitent à l'extérieur de la MRC et sont diplômés. Ils ont une idée d'affaires ou encore l'idée de s'établir professionnellement dans notre belle région. Nous sommes là pour eux. Demandez-leur de venir découvrir la région tout à fait gratuitement (hébergement, repas, conférence, visite d'entreprises, activités de réseautage, etc.) et ils ne pourront qu'être séduits par l'implication des acteurs de chez nous. Contactez-nous immédiatement, les places sont limitées.

Geneviève Dugas

Agente de migration Place aux jeunes/Desjardins
450-743-1441 poste 212
gdugas@cje-basrichelieu.com

26 janvier 2009

AVIS IMPORTANT AU PROPRIÉTAIRE DES LIEUX - Problème de livraison

Cher client, chère cliente,

À Postes Canada, nous nous soucions de la qualité du service que nous offrons à nos clients. Pour ce faire, nous devons nous assurer que votre courrier est laissé dans un réceptacle sécuritaire et que l'accès à votre domicile ne comporte aucun risque pour notre personnel de livraison.

Nous avons récemment noté un problème au sujet de la livraison de votre courrier et nous vous invitons à communiquer avec nous le plus rapidement possible afin que nous puissions trouver ensemble une solution.

Téléphone : 450-743-7402

Remarques :

L'accès à votre boîte aux lettres n'est pas sécuritaire à cause de l'amoncellement de neige et de glace. Veuillez déneiger et déglacer votre entrée. D'ici à ce que

la situation soit rétablie, votre courrier est retenu au bureau de poste situé au 80, rue George. Vous devez le récupérer à cet endroit avec une preuve de résidence et une pièce d'identité.

Notez que si nous n'avons pas eu de nouvelles dans les 10 jours suivant la réception de cet avis, votre courrier sera retourné à l'expéditeur.

*Nous reprendrons le service aussitôt que les correctifs auront été apportés et que vous nous en aurez avisés.

*Le courrier que nous n'avons pu livrer à cause du problème ci-haut mentionné devra être récupéré au bureau de poste.

Nous vous remercions de votre collaboration et de nous aider à mieux vous servir.

L'équipe de supervision

Unité postale Sorel-Tracy
80 rue George



*Si vous avez effectué les travaux requis, nous vous en remercions.

Cuisines collectives LIMO

71, rue de Ramesay, bureau 325
Sorel-Tracy (Québec) J3P 3Z1
Tél. : 450-908-0714
cuisineslimo@hotmail.com

**Se nourrir c'est vital mais,
bien se nourrir est primordial.**

Madame, Monsieur,

Cuisines collectives LIMO du Bas-Richelieu est le seul organisme du territoire dont la mission principale est le développement de l'expertise dans le domaine des cuisines collectives. Les valeurs de liberté, d'intégrité, de méthode et d'organisation sont nos principes de base. Les **Cuisines collectives LIMO** regroupent et soutiennent des personnes ou des groupes ayant à cœur d'améliorer leur autonomie alimentaire par le développement d'un réseau d'entraide fort.

Cuisines collectives LIMO donne droit aux familles de la région de s'acquérir d'une saine alimentation en s'intégrant dans un groupe de cuisine collective (entre 4 à 7 personnes). Il y a une possibilité de quatre endroits dans la région pour participer aux activités. Le participant apprendra à choisir



des aliments sains, de budgéter, acheter et cuisiner des repas à meilleurs coûts afin de reproduire les mêmes démarches à domicile. Les recettes sont choisies selon vos goûts.

Tarif : Environ 1.50\$ la portion d'une recette que vous cuisinez et que vous rapportez à la maison.

Communiquez avec une des animatrices qualifiées pour vous intégrez dans un groupe existant au 450-908-0714. **Il y a toujours de la place pour vous!**

Cuisines collectives LIMO vise à développer l'autonomie alimentaire dans la population du Bas-Richelieu en suscitant diverses initiatives de cuisines collectives, en regroupant celles-ci sur une base solidaire et en déployant des activités qui contribuent à multiplier la saine alimentation dans tous nos milieux.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à notre invitation.

Les cuisines collectives sont pour tout l'monde!

Julie Vachon
Coordonnatrice

Économisez de l'énergie et contribuez à l'aménagement de jeux au Parc de la Pointe-aux-Pins

Grâce à la nouvelle campagne Hydro-Québec, pour promouvoir son programme Diagnostic résidentiel MIEUX CONSOMMER, vous pouvez faire d'une pierre deux coups : réaliser des économies d'énergie et contribuer à un projet collectif pour l'ensemble de notre communauté.

Ce programme est un service gratuit permettant aux citoyens de connaître leur consommation d'énergie en remplissant un questionnaire. En échange, chaque foyer reçoit un rapport personnalisé lui recommandant des mesures concrètes pour réduire sa consommation d'énergie.

La nouvelle campagne régionale et communautaire, qui se déploiera à travers le Québec au cours des trois prochaines années, est lancée dans notre MRC

Comment participer?

Dans le cadre de cette campagne, Hydro-Québec remettra à chaque municipalité participante un montant de 35 \$ ou 30 \$ (selon que le questionnaire a été rempli en ligne ou sur papier) pour chaque rapport de recommandations émis. Plus il y a de rapports émis, plus le montant sera élevé. À la ville de **Saint-Joseph-de-Sorel**, on estime pouvoir convaincre au moins le tiers de nos clients admissibles*. Si on réussit, on obtiendrait un montant de **14 100 \$** pour notre projet. Rien ne nous empêche de viser plus haut! Le conseil a décidé d'utiliser ce montant pour **l'aménagement de jeux au Parc de la Pointe-aux-Pins**.

Si vous avez accès à Internet, vous pourrez dès le **20 janvier 2009** remplir votre questionnaire en ligne (www.courantcollectif.com). Sinon, Hydro-Québec vous postera une copie quelques semaines après le lancement du programme. Gardez-le précieusement pour pouvoir le remplir dès que vous en aurez le temps. En tout temps, vous pouvez aussi appeler le 1 800 ENERGIE pour obtenir des informations sur le questionnaire, le programme ou la campagne.

Vous avez déjà rempli le questionnaire? Vous pouvez contribuer en encourageant vos amis, vos parents, vos voisins à le faire aussi, pour eux, pour notre communauté et pour l'environnement.

On compte sur vous!

Suivez le courant collectif.

LE DIAGNOSTIC RÉSIDENTIEL, ÇA RAPPORTE À TOUS.

* Pour être admissible, le citoyen doit être titulaire d'un abonnement pour usage domestique auprès d'Hydro-Québec depuis au moins un an et ne pas avoir déjà rempli le questionnaire du Diagnostic résidentiel pour la résidence visée.



**Suivez
le courant
collectif.**

Quoi faire avec vos déchets ?

ENTREPRISES OFFRANT LE SERVICE DE DÉCHETTERIE

POUR LES MATÉRIAUX SEC, MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, LES BRANCHES, LES PIÈCES D'AUTOMOBILES :

- **Location Sorel Inc.**
370, rue du Collège • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 742-3787

POUR LE CIMENT, LE BITUME, LA BRIQUE, LA PIERRE :

- **Sintra Inc.**
290, rue Mgr Desranleau • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 742-5993

POUR LES MATÉRIAUX SECS, MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION, LE CIMENT, LE BITUME, LA BRIQUE, LA PIERRE :

- **Danis Construction Inc.**
13 000, rte Marie-Victorin • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 742-5335

DISPOSITION DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD)

POUR LA PEINTURE, TEINTURE LES VERNIS (dans leur contenant d'origine):

- **Maxi-Centre R.M. Bibeau**
2425, boul. Saint-Louis • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 743-3321
- **R.M. Bibeau**
1293, ch. Des Patriotes • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 743-0047
- **Patrick Morin**
369, boul. Poliquin • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 742-4567

POUR LES HUILES USÉES (AUTOMOBILES) :

- **Canadian Tire • Service de Mécanique**
280, boul. Fiset • Sorel-Tracy • Téléphone : 450 743-5515

Note : Les huiles usées doivent être déposées dans le conteneur rouge.

CUEILLETTE DES ORDURES MÉNAGÈRES SÉLECTIVES ET GROS OBJETS.

Veuillez prendre note que **les ordures ménagères, la cueillette sélective** ainsi que les **gros objets** sont ramassés la même journée, soit **LE LUNDI**.

Ordures ménagères : une (1) fois par semaine.

Cueillette sélective : une (1) fois par deux (2) semaines aux dates suivantes : 9 et 23 mars, 6 et 20 avril, 4 et 18 mai, 1^{er}, 15 et 22 juin, 13 et 27 juillet, etc.

Les gros objets ne sont pas ramassés à la même heure que les ordures ménagères, mais **durant la journée par un autre camion** aux dates suivantes : 2 mars, 6 avril, 4 mai, 1^{er} juin, 6 juillet, etc. Aucun appel téléphonique n'est requis pour ces collectes d'encombrants.

Nous vous demandons de mettre vos bacs et les gros objets à la rue la veille de la journée de la cueillette, question de salubrité et de propreté, **soit après 19h00 le dimanche soir ou le lundi matin avant 7h00**.

RAPPEL IMPORTANT

Afin de faciliter le déneigement des rues et la collecte des matières résiduelles, nous vous demandons de placer vos bacs en bordure de rue à l'intérieur de votre entrée privée afin de ne pas nuire au déneigement des rues et de minimiser les bris de bacs roulants par l'entrepreneur affecté au déneigement. Il est important de mettre les bacs roulants de couleur différente de chaque côté de votre entrée (voir photo). Tout résidant doit obligatoirement déblayer son bac roulant après une tempête, sinon les employés affectés aux collectes ne le videront pas.

POSITION ACCEPTABLE



POSITION INACCEPTABLE





Horaire patin libre

Centre Récréatif Aussant

JOUR : DU LUNDI AU VENDREDI
 COÛT : GRATUIT • HEURE : 13H30 À 15H30

MARS

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
2 mars 2009 De 13h30 à 15h30	3 mars 2009 De 13h30 à 15h30	4 mars 2009 De 13h30 à 15h30	5 mars 2009 De 13h30 à 15h30	6 mars 2009 De 13h30 à 15h30
9 mars 2009 De 13h30 à 14h45	10 mars 2009 De 13h30 à 15h30	11 mars 2009 De 14h00 à 16h00	12 mars 2009 CANCELLÉ	13 mars 2009 De 13h30 à 15h30
16 mars 2009 De 13h30 à 14h45	17 mars 2009 De 13h30 à 15h30	18 mars 2009 De 13h30 à 15h30	19 mars 2009 De 13h30 à 15h30	20 mars 2009 De 13h30 à 15h30
23 mars 2009 De 13h30 à 15h30	24 mars 2009 De 14h00 à 16h00	25 mars 2009 CANCELLÉ	26 mars 2009 CANCELLÉ	27 mars 2009 De 13h30 à 15h15

AVRIL

30 mars 2009 De 13h30 à 14h45	31 mars 2009 De 13h30 à 15h30	1er avril 2009 De 13h30 à 15h30	2 avril 2009 CANCELLÉ	3 avril 2009 De 13h30 à 15h30
6 avril 2009 De 13h30 à 15h30	7 avril 2009 De 14h00 à 16h00	8 avril 2009 CANCELLÉ	9 avril 2009 CANCELLÉ	10 avril 2009 De 13h30 à 15h15

Veillez prendre note que le patinage libre se terminera le 10 avril 2009 et que cet horaire est sujet à changement sans préavis

HOCKEY LIBRE

Jours : DIMANCHE
Heures : de 9h00 à 10h30
Coût : 5\$ (Payable sur place avant la partie gratuit pour les 2 premiers gardiens)
Dates : 1^{er} et 8 mars 2009

HOCKEY LIBRE SUPPLÉMENTAIRE

DURANT LA RELÂCHE

Jour : Lundi, le 2 mars 2009 de 09h00 à 10h30
 Mercredi, le 4 mars 2009 de 09h00 à 10h30
 Vendredi, le 6 mars 2009 de 09h00 à 10h30

N.B" La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel se dégage de toutes responsabilités.

Cet horaire est sujet à changement sans préavis.

LOCATION DE GLACE

ARÉNA AUSSANT

Vous aimeriez jouer quelques parties de hockey entre copains, organiser des joutes pour vos enfants ou d'autres activités sur glace, alors n'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice des loisirs, Raymonde Latour, afin de connaître la disponibilité des heures de glace à louer.

**Veillez téléphoner au
 450 743-3205 ou 450 742-3744**

TOURNOI HOCKEY

ARÉNA AUSSANT

TOURNOI INTERMÉDIAIRE

du 14 au 22 mars 2009

TOURNOI 45 ANS ET +

du 9 au 12 avril 2009



Une **invitation** du Conseil de Ville...

Le **Conseil de Ville de Saint-Joseph-de-Sorel**
invite la population à une journée d'activité
au Centre Récréatif Aussant (aréna)
qui aura lieu **dimanche le 29 mars 2009.**

• HORAIRE DES ACTIVITÉS •

- 09 h 00 à 10 h 30 : Patinage libre (tous les âges)
- 10 h 40 à 12 h 15 : Patinage famille et hockey 6 à 10 ans (demi-glace). Le port du **casque protecteur** est **obligatoire** pour les jeunes.
- 12 h 30 à 14 h 00 : Hockey pour les jeunes 11 à 15 ans. Le port du **casque protecteur** est **obligatoire** pour les jeunes. (Responsable Francine Parenteau)
- 12 h 00 à 14 h 30 : Repas, cadeaux et jeux
- 14 h 15 à 16 h 00 : Hockey Old Timer (Responsable : Olivar Gravel)

N.B. : Les équipes de hockey seront formées par le responsable une semaine avant la date prévue des activités.

➤➤➤ **Bienvenue** à tous !

INSCRIPTION BASEBALL

INSCRIPTIONS (RÉSIDENTS DE ST-JOSEPH-DE-SOREL)

Carte d'assurance maladie et carte accès loisirs exigées lors de l'inscription.

Jours :	18 et 19 mars 2009		
Heures :	de 18 h 15 à 21 h 00		
Lieu :	Centre Récréatif Aussant (aréna) 105, rue St-Joseph à St-Joseph-de-Sorel		
Info :	450 743-3205		
Coût :	Novice :	Avec carte :	90 \$
		Sans carte :	206 \$
	Autres :	Avec carte :	130 \$
		Sans carte :	294 \$

**Les chèques sont faits à l'ordre de :
A.B.A.B.R. (Ass. de baseball amateur du Bas-Richelieu).**

Un montant supplémentaire de 20 \$ sera ajouté au tarif de base pour toutes les inscriptions faites après le 10 avril.

Catégorie : Les garçons et les filles qui s'inscriront devront obligatoirement être nés entre 1991 et 2004 inclusivement.

Photo : La photo est obligatoire à l'inscription (Format passeport 3,5 X 3,5 cm).

Après le 19 mars 2009, vous devrez vous présenter au Service des Loisirs et de la Culture de la Ville de Sorel-Tracy (Centre Culturel).

INSCRIPTION DE SOCCER

INSCRIPTIONS (RÉSIDENTS DE ST-JOSEPH-DE-SOREL)

Carte d'assurance maladie et carte accès loisirs exigées lors de l'inscription.

Jours :	18 et 19 mars 2009		
Heures :	de 18 h 15 à 21 h 00		
Lieu :	Centre Récréatif Aussant (aréna) 105, rue St-Joseph à St-Joseph-de-Sorel		
Info :	450 743-3205		
Coût :	Avec carte :	95 \$	
	Sans carte :	217 \$	

**Les chèques sont faits à l'ordre de :
C.S.B.R. (Club de soccer Bas-Richelieu).**

Un montant supplémentaire de 10 \$ sera ajouté au tarif de base pour toutes les inscriptions faites après le 10 avril. Des frais de 10 \$ seront imposés pour les chèques sans provision.

Catégorie : Les garçons et les filles qui s'inscriront devront obligatoirement être nés entre 1991 et 2004 inclusivement.

Photo : La photo est obligatoire à l'inscription (Format passeport 3,5 X 3,5 cm).

Après le 19 mars 2009, vous devrez vous présenter au Service des Loisirs et de la Culture de la Ville de Sorel-Tracy (Centre Culturel).

AUTRES ACTIVITÉS - SOREL-TRACY

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel ayant signé une entente avec la Ville de Sorel-Tracy concernant les loisirs, tous les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel ont accès à la bibliothèque, aux activités sportives, culturelles, aquatiques et autres offertes par la Ville de Sorel-Tracy.

Vous avez reçu dernièrement par la poste le bulletin publicitaire « Temps Libre » sur les activités et les services de loisirs de la Ville de Sorel-Tracy dont vous avez accès, et publié par cette dernière.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez obligatoirement posséder votre carte accès-loisirs et vous présentez au service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy.

Pour information communiquer au : 450 780-5600

CLUB DE SCRABBLE

Venez vous joindre au Club de scrabble « Si j'osais » affilié à la Fédération québécoise des Clubs de Scrabble francophone. N'oubliez pas d'apporter vos jeux.

Endroit:	702 rue Montcalm	Salle numéro:	1
Jour:	Tous les mardis	Arrivée:	19h00

Informations :
Madame Monique Blanchard
tél. : 450 743-8197



Offre d'emploi

Piscine municipale et Terrains de jeux

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel est à la recherche, pour l'été 2009, de personnel à la piscine municipale ainsi que pour les Terrains de jeux.

POSTES POUR LA PISCINE MUNICIPALE :

Chef surveillant-sauveteur • Surveillant-sauveteur • Assistant surveillant-sauveteur • Préposé au vestiaire

Période d'emploi approximative :

Chef surveillant-sauveteur : de mi-mai à début septembre 2009
(salaire offert : 13,73 \$/hre)

Surveillant-sauveteur : de mi-juin à début septembre 2009
(salaire offert : 11,44 \$/hre)

Assistant surveillant-sauveteur : de mi-juin à début septembre 2009 - (salaire offert : 10,87 \$/hre)

Préposé au vestiaire : de mi-juin à début septembre 2009
(salaire offert : 9,14 \$/hre)

Principales exigences :

- Tout candidat qui postule pour un des postes suivants devra respecter, selon le Règlement sur la sécurité dans les bains publics, les critères minimaux suivants :
- Chef surveillant-sauveteur et surveillant-sauveteur : être âgé de 17 ans ou plus lors de l'embauche et posséder un certificat de sauveteur national « option piscine » ;
- Assistant surveillant-sauveteur : être âgé de 15 ans ou plus lors de l'embauche et posséder une médaille de bronze ;
- Préposé au vestiaire : être âgé de 15 ans ou plus lors de l'embauche et posséder un certificat d'Ambulance St-Jean ou l'équivalent;
- Être étudiant pour l'année en cours (août 2008 à juin 2009);

POSTES POUR LES TERRAINS DE JEUX:

Chef Moniteur , Moniteur

Période d'emploi approximative :

Chef Moniteur : de mi-mai à fin août 2009
(salaire offert : 13,73 \$/hre)

Moniteur : de mi-juin à mi-août 2009
(salaire offert : 9,72 \$/hre)

Principales exigences :

- Être âgé de 16 ans et plus au début de l'emploi;
- Être étudiant pour l'année en cours (août 2008 à juin 2009);
- Posséder le cours d'Ambulance St-Jean ou l'équivalent lors du début de l'emploi.

N.B. Veuillez vous référer au formulaire correspondant à l'emploi désiré afin de connaître tous les critères d'admissibilité et les documents obligatoires à joindre avec votre application.

Les personnes intéressées par ces emplois d'été doivent remplir le formulaire de demande d'emploi disponible sur notre site internet au www.vsj.s.ca (*demande en ligne ou PDF dynamique*) ou au bureau de l'Hôtel de Ville. Une fois complété, le formulaire devra être transmis, **avant le 3 avril 2009**, en présentant une demande en ligne OU par télécopieur OU par la poste, tout en oubliant pas de joindre **les documents obligatoires exigés**.

Ville de Saint-Joseph-de-Sorel : 700, rue Montcalm , Saint-Joseph-de-Sorel (Québec) J3R 1C9 • Téléphone : 450 742-3744 • Télécopieur : 450 742-1315 • www.vsj.s.ca • ville@vsjs.ca

Nous vous remercions de l'intérêt que vous manifesterez toutefois, seules les personnes retenues seront contactées.

Note : Le masculin est employé dans la présente offre afin d'en alléger le texte.

COURS DE PREMIERS SOINS

Les résidents de Saint-Joseph-de-Sorel qui suivent des cours de secourisme et RCR seront remboursés à 50 % du coût d'inscription. Toutefois, lorsque cette qualification sera requise pour l'obtention d'un emploi étudiant (e) au Service des loisirs de la Ville, cette dernière défraiera 100 % du coût. Les frais d'inscription seront remboursés comme ci-haut mentionné sur présentation d'une pièce justificative à l'effet que le cours a été réussi.

Communiquez avec :

La Croix-Rouge région de Sorel-Tracy,

Responsable Mme Francine Descheneaux 450 742-7294.

COURS SAUVETEUR PISCINE

Veuillez surveiller la publicité pour les cours de sauveteurs offerts par la Ville de Sorel-Tracy, soit: médaille de bronze, croix de bronze et sauveteur national. Ils sont absolument **NÉCESSAIRES** pour travailler en piscine publique.

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel remboursera à ses étudiants, sur présentation d'une pièce justificative, 100% du coût du cours une fois ce dernier réussi, et seulement 50% dans le cas où ce dernier serait échoué.

Veuillez noter que ce remboursement inclut le coût des livres et documents.

N.B. vérifier si votre carte de sauveteur est expirées.

TEMPS LIBRE - SOREL-TRACY

Vous avez reçu par la poste le bulletin publicitaire « Temps Libre » du Service des loisirs, « Sports, culture et vie communautaire » de la Ville de Sorel-Tracy qui propose plusieurs activités aquatiques, sportives, culturelles, etc.

Pour vous inscrire aux activités offertes par la Ville de Sorel-Tracy, vous devez **obligatoirement** posséder votre carte Accès-Loisir et vous présentez au Service des loisirs de la Ville de Sorel-Tracy. La carte Accès-Loisir est disponible à l'une ou l'autre des bibliothèques de Sorel-Tracy sur présentation d'une preuve de résidence et d'identité.

Pour information communiquer au : **450 780-5600**



BIENVENUE CHEZ NOUS

J'aimerais porter à l'attention des citoyens de Saint-Joseph-de-Sorel, qu'une chronique sur les activités de la municipalité est diffusée sur les ondes de CJSO 101,7 FM, à chaque 4^e mardi du mois à 15h30 et 18h30.

Soyez au courant de ce qui se passe dans notre Ville.

Pour votre information voici les dates :

• 24 mars • 28 avril • 26 mai 2009

SALLE MUNICIPALE

Trois (3) salles non-fumeurs sont à la disposition de la population pour des réceptions ou réunions de tout genre.

• Salle municipale no 1 :

Endroit : 303, rue Élisabeth
Capacité : environ 250 personnes
Coût : 150,00 \$ (tx incluses)

• Salle municipale no 2 :

Endroit : 303, rue Élisabeth
Capacité : environ 80 personnes
Coût : 100,00 \$ (tx incluses)

• Salle communautaire* :

Endroit : 203, rue Élisabeth
(2^e étage du local des 3 Âges)
Capacité : environ 30 personnes
Coût : 75,00 \$ (tx incluses)

La ville loue cette salle aux contribuables de Saint-Joseph-de-Sorel aux périodes suivantes : entre le 10 décembre et le 1^{er} février et entre le 1^{er} juillet et le 15 août.



PAIR

Un soutien efficace pour les personnes âgées vivant seules. Le programme PAIR étend ses services.

Le Service de sécurité incendie de Sorel-Tracy, responsable de la gestion du programme Pair, a annoncé en point de presse, que ce service est dorénavant offert à l'ensemble des résidents de Sorel-Tracy, de même qu'à ceux de Saint-Joseph-de-Sorel.

Le programme Pair est un programme de prévention et de sécurité à domicile destiné aux personnes âgées, en perte d'autonomie et vivant seules à la maison.

Pour s'inscrire au programme Pair, vous devez contacter le Service de sécurité incendie au 450 780-5660.

BINGO RÉCRÉATIF

Tous les mercredis après-midi à 13h30, il y a un bingo récréatif au sous-sol de l'église de Saint-Joseph-de-Sorel organisé par le Chez-Nous de St-Joseph en collaboration avec la Fabrique.

Les profits seront remis au Chez-Nous de Saint-Joseph.

Nous vous attendons en grand nombre !

OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

RÉSIDENCE DE LA POINTE-AUX-PINS

Le Conseil d'administration de l'O. M. H. de la Pointe-aux-Pins est à mettre à jour sa liste de candidats(es) pour l'obtention d'un loyer à prix modique à la résidence de la Pointe-aux-Pins.

Si, vous êtes âgés de plus de 55 ans et que la somme de vos revenus consacrée à vous logez est onéreuse. Vous pouvez sans doute être éligible. Cette offre vous intéresse : contactez le directeur, **monsieur Roger Courchesne, 450-746-7532**

Rappel sur notre réglementation

- **ANTENNES (satellite)**

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel possède dans son règlement de zonage les dispositions concernant l'implantation des antennes satellites dans une perspective d'amélioration de la qualité des espaces situées en façade des bâtiments. Avant d'installer une antenne satellite, une tour, etc., vous devez vous procurer ledit règlement afin que l'installation soit conforme au règlement. Vous pouvez vous procurer un extrait du règlement sur notre site internet www.vsjs.ca.

- **PERMIS POUR L'INSTALLATION D'UNE PISCINE**

Le règlement de construction concernant les piscines creusées et/ou hors-terre a été modifié et un permis (gratuit) est obligatoire pour installer une piscine. Veuillez communiquer avec les bureaux de l'Hôtel de Ville pour de plus amples renseignements.

- **VENTE DE GARAGE**

Il est permis à tous les résidents de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et ce, une fois par année, de procéder à une vente de garage entre le mois de mai et le mois d'octobre inclusivement sur le territoire de la ville. Toute personne voulant procéder à une vente de garage doit obtenir du Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel un certificat d'autorisation au coût de 10,00 \$. N.B. Ce règlement pourrait être modifié prochainement.

- **ARBRES**

Avant d'abattre tout arbre, il faut s'adresser au Service d'urbanisme de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel et demander un permis d'autorisation s'il y a lieu au coût de 10,00 \$.

- **RAMPE DE MISE À L'EAU**

Une nouvelle réglementation devrait être adoptée prochainement.

- **EFFLUENTS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUTS UNITAIRES ET DOMESTIQUES**

Il est interdit, en tout temps, de rejeter ou de permettre le rejet dans les réseaux d'égouts unitaires ou domestiques (puisards) des objets suivants : de l'essence, du benzène, du naphte, de l'acétone, des solvants et autres matières explosives ou inflammables, de la cendre, du sable, de la terre, de la paille, du cambouis, du gazon, des résidus métalliques, de la colle, du verre, de la sciure de bois, des copeaux de bois, etc. et autres matières susceptibles d'obstruer l'écoulement des eaux ou de nuire au fonctionnement propre de chacune des parties d'un réseau d'égouts et de l'usine de traitement des eaux usées.

- **PERMIS DE RÉNOVATION ET/OU CONSTRUCTION**

Lorsque vous procédez à des rénovations à l'intérieur ou à l'extérieur de votre résidence ou que vous faites l'ajout d'un cabanon, d'une piscine, d'un patio, d'un abri temporaire, d'une clôture, etc... N'oubliez pas de vous procurer votre permis de rénovation et/ou de construction, en communiquant à l'Hôtel de Ville pour y faire préparer ledit certificat avant la date prévue des travaux.

- **CHATS ET CHIENS ERRANTS**

La Ville de Saint-Joseph-de-Sorel a engagé une firme soit, l'Agence Canine, afin de faire respecter le règlement concernant les chiens, chats et autres animaux. Comme la Ville reçoit plusieurs plaintes concernant les chiens et les chats errants, veuillez garder vos animaux en « laisse » pour ne pas qu'ils incommode vos voisins. Vous pouvez porter plainte en communiquant avec l'escouade canine. De plus, une fois l'an, le responsable de l'Agence passera de porte à porte afin de percevoir le coût de la licence de chien et de vous remettre celle-ci. Si au cours de l'année vous devenez propriétaire d'un chien, veuillez téléphoner aux numéros de téléphone suivants 450 780-5668 ou 819 221-2033 afin de l'enregistrer en bonne et due forme.

IMPORTANT

Pour vous procurer le permis nécessaire, il serait préférable de communiquer avec le bureau de l'Hôtel de Ville au 450 742-3744, afin de faire préparer le formulaire nécessaire à l'émission du permis.

HEURES D'OUVERTURE

Horaire d'été

BUREAU ADMINISTRATIF À L'HÔTEL DE VILLE
(Du début mai au 1^{er} lundi de septembre)

Lundi au jeudi de : 8h15 à 12h00
13h00 à 16h30
Vendredi : 8h15 à 11h45
Fermé l'après-midi

FERMETURE DU BUREAU POUR LA PÉRIODE DES VACANCES
Le bureau sera fermé du 20 juillet au 31 juillet 2009 inclusivement.

TRAVAUX PUBLICS

(du 1^{er} lundi de mai au 1^{er} lundi de septembre)

Lundi au jeudi de : 7h00 à 12h00
13h00 à 17h00
Vendredi : 8h00 à 12h00
Fermé l'après-midi

CONGÉS FÉRIÉS À VENIR

Le bureau de la municipalité et les travaux publics seront fermés :

- Vendredi 10 avril • Lundi 13 avril • Lundi 18 mai
- Mercredi 24 juin • Lundi 29 juin • Lundi 7 septembre

DÉNEIGEMENT

Afin de nous permettre de vous offrir un meilleur service de déneigement et pour faciliter le travail des préposés, nous sollicitons votre collaboration en vous demandant, lorsque nous déblayons votre rue, de déplacer votre voiture avant le passage de la souffleuse à neige.

Merci de votre collaboration !

BORNES-FONTAINES • DRAINAGE

Au printemps (mai) et à l'automne (octobre), les employés municipaux procèdent au drainage des bornes-fontaines. Ce qui rend l'eau potable de couleur "jaune" ou "brune". Pour remédier à ce problème, veuillez faire couler votre eau pendant quelques minutes ou pour plus d'informations, communiquer avec Monsieur Jacques Bonin, contremaître des Travaux publics, au garage municipal au 450 743-4572.

AVERTISSEUR DE FUMÉE

Vous n'êtes pas sans savoir qu'il existe un règlement municipal obligeant tout propriétaire à installer un ou des avertisseurs de fumée dans son ou ses logements. Tout ceci dans le but de protéger vos vies et de réduire les pertes dues aux incendies. Une fois le détecteur installé, il appartient au locataire ou au résidant de vérifier régulièrement les piles afin que l'appareil soit toujours en état de fonctionnement.

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Dates : 16 mars - 20 avril - 19 mai - 15 juin

Heure : 19h00 - début de la séance ordinaire

SERVICES MUNICIPAUX

URGENCE : (Police et Incendie)	911
Police SQ :	450 310-4141
Incendie Ville de Sorel-Tracy: Prévention	450 780-5600, p.5660
Garage municipal, voirie :	450 743-4572
Secrétariat :	450 742-3744
Secrétariat : (télécopieur)	450 742-1315
Courriel : ville@vsjs.ca • Site web : www.vsjs.ca	
Aréna : (loisirs)	450 743-3205
Piscine :	450 742-1172
Local du 3e âge :	450 743-5431
Usine de filtration Saint-Joseph-de-Sorel	
1 200, rue Antaya, Sorel-Tracy	450 743-7087

ABRIS D'AUTO

Les abris d'auto temporaires sont autorisés sur le territoire de la Ville de Saint-Joseph-de-Sorel du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante. Prenez note que ces derniers ne peuvent être installés à moins de 3 pieds du trottoir et doivent respecter toutes autres particularités prévues au règlement de zonage de la Ville.

Pour plus d'informations
communiquez au bureau de la Ville

STATIONNEMENT • CHEMIN PUBLIC

Il est interdit de stationner tout véhicule, entre 1h00 et 7h00 du matin, du 15 novembre au 1er avril de l'année suivante sur tout chemin public ou place publique

COMPTE DE TAXES

DEUXIÈME VERSEMENT :	13 MAI 2009
TROISIÈME VERSEMENT :	12 AOÛT 2009

Information Municipale de Saint-Joseph-de-Sorel

Tirage : 1 100 exemplaires

Conception et impression : Imprimerie Mongeon et Fils ltée

Comité : Conseil de ville de Saint-Joseph-de-Sorel

Rédacteur en chef : Olivar Gravel

Dépôt légal : 2e trimestre 1991

Bibliothèque Nationale du Québec

Bibliothèque Nationale du Canada ISSN 1183-7551

Ce bulletin d'information municipale est publié trimestriellement par la ville de Saint-Joseph-de-Sorel, à l'intention de ses contribuables et ses résidents.